

COMPTRE-RENDU du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne

Séance du vendredi 23 mars 2018

Par convocation en date du 16 mars 2018, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, en mairie de Corbara, le vingt-trois du mois de mars deux mille dix-huit à 16h00 sous la Présidence de Monsieur Paul LIONS.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 6

Nombre de délégués suppléants présents : 1

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de votants : 6

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Monsieur	François	ANTONIOTTI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Madame	Roxane	BARTHELEMY	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Jean-Baptiste	CECCALDI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Paul	LIONS	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Maurice	PARIGGI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	POLI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Jean-Marie	SEITE	Communauté de communes Calvi Balagne

Délégués Excusés :

Madame	Marie-Josèphe	CAPINIELLI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Attilius	CECCALDI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Pierre	GUIDONI	Communauté de communes Calvi Balagne

Délégué Absent :

Monsieur	François-Marie	MARCHETTI	Communauté de communes Calvi Balagne
----------	----------------	-----------	--------------------------------------

Ordre du jour unique : Protocole transactionnel de résiliation du marché d'élaboration du SCoT de Balagne

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie SEITE

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Le Président rappelle que le marché public d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Balagne a été attribué au groupement OPERA-ECOVIA le 9 octobre 2013 pour un montant de 178 725 € HT. Ce marché a fait l'objet d'un premier avenant financier d'un montant de 23 500 € HT, le 10 mars 2015, pour réaliser une étude du potentiel de densification urbaine des 36 communes de Balagne et de deux avenants de prorogation du délai de réalisation du marché public sans incidence financière portant l'échéance du marché au 31 mars 2018.

CONSIDÉRANT que le comité syndical, réuni les 27 novembre et 12 décembre 2017 a formulé le souhait de répartir les nouvelles surfaces à bâtir selon une nouvelle armature urbaine constituée de pôles d'attractivité destinés à rééquilibrer le développement territorial en tenant compte des services et infrastructures existants.

CONSIDÉRANT que la révision du modèle de développement urbain nécessite un volume de travail impossible à réaliser dans les délais restants du marché public,

CONSIDÉRANT que le pouvoir adjudicateur et le titulaire décident d'un commun accord de mettre un terme au marché public ;

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Civil et notamment ses articles 2044 à 2058 ;

VU la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique ;

VU la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler aimablement les conflits ;

VU le projet de protocole transactionnel soumis au groupement OPERA-ECOVIA ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le principe de la transaction sur les bases du projet de protocole transactionnel joint,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit protocole transactionnel,
- Autorise le Président à prendre tout acte lié à l'exécution de la présente procédure, et à procéder à toute mesure d'exécution qu'appellerait la présente délibération

Liste des délibérations prises

2018/011 : Protocole transactionnel de résiliation du marché d'élaboration du SCoT de Balagne